Image not found or type unknown

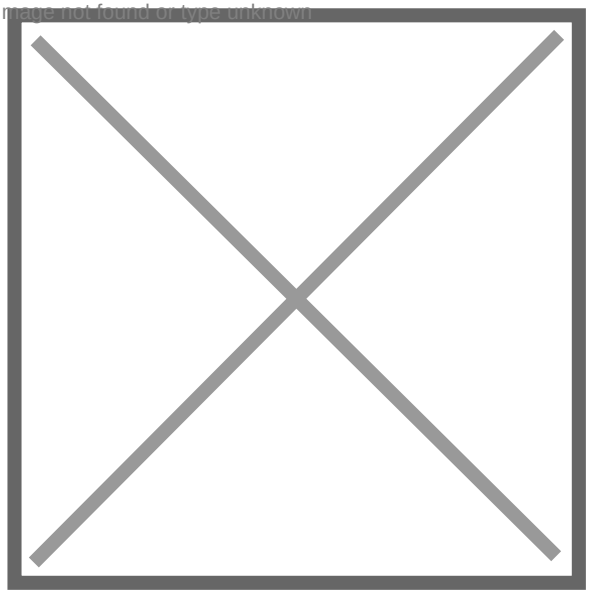

Abus transformation d un cne en cdi

Par **peter_old**, le **28/12/2007** à **15:08**

J ai été embauche en CNE le 1 er fevrier 2006, en aout 2007 soit 18 mois apres la ste me demande de donner ma démission car elle voulait me licencier sans me verser les 8 % d indemnité, chose que j ai refuse . En octobre 2007 la société a été racheter par un groupe , celui-ci ma changer mon CNE en CDI , je suis passe de 35 à 40 heures sans majoration de salaire La STE m a redemandede donner ma démission, chose que j ai refuse une fois de plus , maintenant que je suis en CDI , la ste va procéder amon licenciement en me disant clairement qu elle n avait plus besoin de verser l indemnité de rupture d un CNE et de plus ferai mon licenciement avant le terme des 2 ans pour ne pas de payer des indemnitées apres 2 ans d anciennete. Quels sont mes droits ?

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés